

La Réserve communale de sécurité civile : un nouveau dispositif pour organiser la solidarité des Villebonnais en temps de crise

Dans les moments de crise, les Villebonnais sont nombreux à prêter spontanément main forte à leurs concitoyens. Ce fut notamment le cas pendant la crise sanitaire de 2020 et, encore plus récemment, lors des inondations de l'Automne 2024.

Aider ses voisins à réparer les dégâts, héberger des sinistrés, relayer des informations, prendre des nouvelles des personnes fragiles, signaler des situations de détresse... Ces gestes sont le complément essentiel à l'action des autorités publiques.

Au cours des années à venir, notre commune aura probablement à affronter d'autres situations de crise. Épisodes climatiques violents, pandémies, cyberattaques... Les risques existent, se multiplient et s'intensifient. Il faut donc s'y préparer.

Sur Villebon-sur-Yvette, la réponse des services publics municipaux aux crises est d'ores et déjà organisée dans le cadre du Plan communal de sauvegarde. Élus, chefs de services, agents, chacun sait ce qu'il a à faire lorsque ce Plan est activé par le Maire.

Lors de sa dernière activation à l'occasion des inondations de l'Automne 2024, chacun a pu constater le dévouement des personnels et des élus municipaux, à pied d'œuvre avant, pendant et après la crise, très tôt le matin jusqu'à tard dans la nuit.

Cet épisode a également permis de constater que la Ville pouvait aussi compter sur le concours de nombreux bénévoles et qu'il y avait donc lieu d'organiser leur accueil et leur mobilisation.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de créer une Réserve communale de sécurité civile.

Ce dispositif, prévu par le code de la sécurité intérieure, permet à une commune de s'appuyer sur des bénévoles encadrés et formés, qui peuvent être mobilisés pour apporter un soutien logistique et humain aux services municipaux en cas de catastrophe, d'événement climatique majeur ou de situation exceptionnelle (inondations, canicule, crise sanitaire, etc.).

Il ne s'agit aucunement de créer une force d'intervention pour remplacer les forces de l'ordre ou les services de secours, mais d'instituer une structure de soutien bénévole, sous l'encadrement de la Ville.

La Réserve communale aura quatre fonctions :

- Aider à l'information et à l'alerte de la population,
- Contribuer à l'organisation de l'accueil, de l'hébergement ou du soutien aux personnes sinistrées,
- Appuyer les actions de prévention et de sensibilisation menées par la commune,
- Être un relais entre la population et les autorités locales en cas de crise.

Les bénévoles qui souhaiteront la rejoindre devront signer une charte d'engagement et recevront une formation, en lien avec les services compétents (préfecture, pompiers, etc.). Ils pourront intervenir sur sollicitation et sous l'autorité du Maire en cas de crise mais aussi lors de manifestations publiques, à l'occasion d'opérations de sensibilisation, de prévention ou d'amélioration du cadre de vie de la population.

Une première étape a d'ores et déjà été franchie, avec le Conseil municipal qui a autorisé la création de cette Réserve par délibération du 26 juin 2025.

La prochaine étape consistera à préciser ses missions, son organisation et son fonctionnement, par un arrêté du Maire. Une fois cet arrêté pris, les inscriptions pourront être ouvertes. Une réunion d'information est déjà programmée pour le samedi 4 octobre à 10 h en Mairie.

La montée en puissance de ce nouveau dispositif de solidarité sera, pour la majorité municipale, l'une des priorités des mois et des années à venir.